M. R. MARTIN rappelle que P. GRIMAL dans l'introduction de son *Tacite* voit dans cette œuvre une épopée tandis que d'autres voient en Tacite un romancier, et demande à M. CIZEK son opinion. Celui-ci se prononce pour le romancier et voit plutôt dans les *Annales* une anti-épopée, c'est-à-dire un « roman sérieux », par opposition à celui d'un Pétrone.

M. J. FONTAINE ajoute que les tensions internes signalées par M. CIZEK lui ont rappelé Ammien Marcellin. Il considère que Salluste, Tacite et Ammien ont en commun d'avoir fait l'histoire avant de l'écrire. Leur premier objectif étant d'aller vers la vérité, ils auraient été emportés par une exigence intérieure ou par les modalités oratoires de toute œuvre littéraire vers le devoir d'apporter quelque chose à la conscience du lecteur. Dans ces trois cas, une situation de crise aurait justifié de rappeler l'existence des valeurs.

M. J. CHOMARAT objecte pour sa part que Tite-Live, historien de cabinet, a de l'histoire la même conception moralisatrice, éloquente et vérace. M. CIZEK lui oppose l'existence de nuances.

Le P. TESTARD rejoint l'opinion de M. ZEHNACKER et rappelle que Cicéron voyait dans l'histoire l'*opus oratorium maxime*. En revanche, il demande à M. CIZEK comment il comprend le reproche adressé à Lucain par Quintilien, qui condamne l'interférence des deux genres. M. CIZEK y voit le fait du classicisme de Quintilien, partisan de la séparation des genres, et qui critique Lucain pour avoir transgressé l'épos homérico-virgilien.

L'Administrateur remercie l'orateur et fait observer que cette belle discussion prouve l'intérêt suscité par son exposé. Il rappelle que l'Histoire, épique, tragique et dérisoire nous rejoint et se change en souvenirs, puisque M. CIZEK, auteur de nombreuses publications et d'une thèse soutenue à Lyon III, se trouve lié à la France par de multiples aspects d'une œuvre qui est également l'une des plus importantes pour la période impériale.

IV.

SÉANCE DU SAMEDI 13 AVRIL 1991

commune à la Société des Études latines
et à l'Association des Études grecques
Président de l'Association des Études grecques : M. WILL
Président de la société des Études Latines : M. J. CHOMARAT

M. WILL ouvrant la séance se dit heureux d'accueillir les Latinistes.

M. J. CHOMARAT remercie le Président de l'Association des Études grecques pour ses paroles aimables et souligne que cette séance commune illustre les excellentes relations entre les deux disciplines, et entre les personnes chargées de les illustrer et de les défendre. Il donne ensuite la parole à M. A. MANDOUZE, qui rend un bref mais émouvant hommage à M. P. A. FÉVRIER, disparu à l'âge de 60 ans, et qui laisse derrière lui une œuvre remarquable dans les domaines de l'archéologie chrétienne et de l'Antiquité tardive. Il rappelle que cet ancien chartiste a soutenu à 33 ans une thèse sur l'urbanisation en Provence de l'époque romaine au XIV[e] siècle et que, outre ses très nombreux articles sur l'archéologie, l'épigraphie, l'iconographie, il faut voir son legs le plus précieux dans les générations de chercheurs formés par lui à l'École Française de Rome.

M. A. MICHEL tient pour sa part, comme Administrateur de la Société des

Études Latines, à s'associer aux paroles d'amitié adressées par le Président à l'Association des Études grecques.

La parole est ensuite donnée à M. J.-M. ANDRÉ pour la première communication.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. J.-M. ANDRÉ : *Apollonios de Thyane et Domitien, l'historicité du séjour romain*, dont voici le résumé :

L'interprétation de la *Vie d'Apollonios* de Philostrate oscille depuis fort longtemps entre l'« hypercriticisme », qui lui dénie toute valeur historique, dans le sillage des théories sur le roman grec, et une lecture plus historique, plus réaliste, dont la magistrale étude de GROSSO montre la richesse. La convergence avec les sources historiographiques (Suétone, Tacite) n'étant pas forcément l'indice d'une falsification savante, on écartera la foi dans les « mémoires » de Damis, mais on tentera d'évaluer l'historicité de la *Vie* à divers niveaux : — chronologie supposée, en relation avec l'histoire politique et la prosopographie ; — réalité géographique et topographique dans la relation des voyages italiens du « mage » ; — authenticité des éléments institutionnels dans les conflits d'Apollonios avec la tyrannie de Néron et de Domitien. La communication met l'accent sur le second des voyages en Italie et des séjours romains, sous Domitien.

La navigation d'Asie à Rome (*Vit. Apoll.* VII. 10 sq.), en 93, correspond aux itinéraires moyens de Pline, et le témoignage de Philostrate est pris au sérieux par les spécialistes : l'arrivée à Pouzzoles, et le cabotage jusqu'à Ostie s'expliquent fort bien pour éviter l'Appia, et avant l'aménagement de la *Via Domitiana*, en 95. Si le trajet d'Ostie à Rome, VII. 16 s., est assez pauvre en mentions topographiques, tout comme l'évocation de la « détention libre » et du tribunal secret du préfet du prétoire, cette relative imprécision contredirait la thèse des stéréotypes romanesques : le roman grec, comme la rhétorique, est riche en descriptions « amplifiées » de palais. La comparution doit se faire dans la basilique du Palais Flavien au Palatin, et non dans les Jardins d'Adonis, — centre culturel sous les Sévères (anachronisme net). Le détail du délateur invitant le mage à « lever les yeux vers le dieu de tous les hommes » (l'*orophos* du Palais), coïnciderait assez bien avec la théocratie du Jupiter terrestre (la *Cena Iouis* et les hyperboles des poètes flaviens).

Inséparable de la prosopographie, la chronique est centrée sur trois épisodes majeurs : mort de Flavius Sabinus et inceste avec Julia — crime de conspiration relevé contre Orphitus, Rufus et Nerva (VII. 7-8) — rôle du préfet Aelianus. L'exécution de Sabinus s'insère bien entre 82-83 et 94-99, avant la mort de Julia ; la conspiration met en scène le Verginius Rufus de l'histoire, mais l'accusation d'impiété et magie est transférée d'une période antérieure ; le préfet Aelianus Casperius est historique et son enquête se situe en 93, avant l'automne (*Vit. Apoll.* VIII. 15 : Jeux Olympiques). On conclura avec prudence que Philostrate a réussi à donner, dans la chronologie, le sentiment de la vraisemblance historique, mais sans établir une historicité indubitable.

La longue relation du procès d'Apollonios mérite une exégèse minutieuse, notamment pour l'image de la procédure et des institutions impériales. Il faut, dans la phase de l'instruction (VII. 17-28, pass.) faire la part de la stylisation littéraire (le procès de Socrate ; les conflits des philosophes avec le pouvoir). Le réquisitoire proprement dit du préfet (VII. 17) appelle la confrontation avec l'acte d'accusation de VIII. 5 (genre de vie ; formes diverses d'impiété, sacrificielle ou divinatoire ; menées séditieuses). L'attitude d'Apollonios, sa « théodicée », dans VIII. 4, sont révélatrices : le lien établi entre l'« inceste » et le courroux divin — voir les *Histoires* de Tacite. Il est étonnant de constater que l'hérésie religieuse est liée à la subversion, mais rappelle les réquisitoires « classiques » de l'époque néronienne (Tacite, *Ann.* XIV à XVI, pass.). Les persécutions de 93-95, dominées par le grief d'opposition, sont quelque peu arrangées par Philostrate : son récit met l'accent sur la thaumaturgie politique (diatribe contre la magie de VII. 39 ; le miracle des fers brisés). Faisant d'Apollonios le protagoniste de l'opposition philosophique, dans l'apologie de VIII. 2, Philostrate illustre le syncrétisme magico-philosophique qu'on retrouvait chez Apulée, *Apol.* XXVI-XXVII, et qui

caractérise, non le stoïcisme, mais le médio-platonisme. Malgré ce glissement de l'accusation et de l'apologie, le délit d'*asebia*, associée à la *paranomia*, recoupe et transcrit la répression de la *maiestas* (voir Suétone). L'historicité de la persécution se dilue quelque peu dans l'amplification oratoire : martyrologe de la pensée libre, de la Grèce à l'Empire — recomposition du débat judiciaire en débat agonistique, accordé aux canons « épidéictiques ».

Reste à apprécier le réalisme institutionnel et juridique de la reconstitution. Le mécanisme proposé, délation, instruction secrète, jugement public, correspond à la vérité moyenne — n'était le rôle attribué à Euphratès, le « sycophante égyptien » (telle n'est pas l'image romaine du philosophe); le rôle du préfet, porte-glaive de l'empereur et nanti d'une délégation judiciaire, correspond certes à la légalité sévérienne (Ulpien, *Off. proc.*, IX, etc.), mais la délégation a commencé sous Néron et Domitien (article de *R-E*, 2397-2421, pass.).

La synthèse sur un problème délicat fait apparaître une association, dans le récit de l'épisode de 93, de la fabulation oratoire et de l'historicité romaine, mais l'histoire est arrangée : duplication des épisodes de 66 et de 93, illustrée par la « prolongation » de Telesinus, fidélité paradoxale à la loi de brièveté pour la topographie, nous étonnent. Soucieux de « prouver » autant que de « narrer », Philostrate subordonne l'historicité au genre épidéictique. Son dessein primordial, pour les deux voyages romains du « mage », est d'écrire une histoire stylisée en diptyque, opposant l'abjection du Tyran et la grandeur de l'Esprit, dans une sorte de psychomachie « plus vraie que l'histoire ». Le diptyque des *Histoires* tacitéennes a fait école...

M. J. CHOMARAT remercie l'orateur pour son exposé si riche en faits empruntés aux domaines les plus divers.

M. A. CHASTAGNOL intervient pour exprimer à son tour le plaisir qu'il a eu à entendre cette communication frappée au coin de la vérité. Il revient sur la notion du « roman historique » qui permet, selon lui, de marquer dans quelle mesure l'époque de Philostrate se reflète dans celle de Domitien. Il en voit un bon exemple dans l'allusion au district des 100 000 et la distinction des attributions du Préfet de la ville et du préfet du Prétoire (qui ne saurait être antérieure à l'époque de Marc-Aurèle). M. J.-M. ANDRÉ confirme que Philostrate fait preuve d'une bonne connaissance des zones de juridiction de son époque.

Puis on aborde la partie grecque de cette séance. M. J. CHOMARAT remet la direction des débats à M. WILL qui se félicite de recevoir les latinistes en musique et appelle à la tribune M^me^ A. BÉLIS pour la seconde communication.

II. — M^me^ A. BÉLIS : *Reconstitution d'une lyre antique : théorie et réalités* (texte publié par la R. É. G.).

Des applaudissements nourris saluent cette passionnante communication et l'interprétation musicale qui l'a conclue. Les questions de M. P. JAL et de nombreux autres intervenants permettent d'apporter des précisions techniques sur la manière de moduler le son émis par chaque corde en modifiant la position des chevilles ou en contrôlant sa vibration au niveau de la table d'harmonie, ainsi que sur les matériaux utilisés (cordes en boyau de mouton, plectre composé d'un manche en bois de sycomore ou d'érable et d'un médiator en ébène monté sur une lamelle de cuir dur insérée dans le manche). Le filet dont la présence avait été signalée sur la partie supérieure des bois est dû, d'après M^me^ BÉLIS, au fait qu'en dégageant le tenon qui relie bois et traverse, on atteint l'aubier.